

Newsletter #53 – 26 octobre 2018

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

Publication du nouveau Cerfa (V3) de la demande de logement social

L'arrêté du 6 août 2018 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social a été publié le 5 septembre dernier au *Journal officiel*.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037365505>

L'ensemble des nouveaux documents (formulaire principal, complément handicap et notice explicative) est disponible à partir des liens présents dans l'arrêté.

Ils sont également téléchargeables à partir du site Service Public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R149>

Mise en production de la version 5.3 du SNE

La **mise en production de la version 5.3.2 du SNE** (Cerfa V3, gestion des décisions d'attribution) a été réalisée le **10 septembre 2018**.

Les **guides utilisateurs** à destination des profils « guichets enregistreurs » et « consultants » ont été mis à jour et sont disponibles sur le site des professionnels du logement social (rubrique « SNE » > Accompagnement > Documentation utilisateur) :

<http://sne.info.application.logement.gouv.fr/guides-utilisateurs-version-5-3-2-du-sne-r240.html>

Deux **notes spécifiques**, relatives à la **gestion de la cohabitation** d'une part et à la **gestion des demandes ANRU** d'autre part, ont été publiées sur ce même site (rubrique « SNE » > Accompagnement > Informations diverses) :

<http://sne.info.application.logement.gouv.fr/informations-diverses-r239.html>

Une première **version corrective (version 5.4.4)** a été mise en production le **18 octobre 2018** et traite certaines anomalies détectées après la livraison de la version 5.3.2, relatives en particulier au traitement des doublons, aux dates d'édition des Cerfa et à l'affichage des PJ.

Migration vers TLS v1.2 avec son extension SNI

Il est rappelé que la sécurité du protocole de transport des échanges synchrones attendu est le TLS 1.2, conformément au cahier des charges des interfaces publié sur les site des professionnels.

Les bases du SNE acceptent d'ores et déjà les échanges synchrones en TLS 1.2 en plus des versions antérieures.

Les différents acteurs utilisant les échanges synchrones peuvent déjà procéder à tous les tests nécessaires.

Les versions antérieures à la version 1.2 ne seront plus autorisées pour la fin du premier trimestre 2019. Une communication spécifique sur les protocoles autorisés sera faite d'ici fin d'année 2018.

Publication du nouveau cahier des charges relatif au SPTA

L'arrêté du 6 août 2018 relatif au cahier des charges des systèmes particuliers de traitement automatisé de la demande de logement a été publié le 4 septembre dernier au *Journal officiel*.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/8/6/TERL1819245A/jo/texte>